

Amarel® Cuivre DF

Fongicide viticole préventif et stoppant contre le mildiou avec un effet partiel contre la pourriture grise et secondaire contre le rougeot

Description du produit en bref

Fongicide viticole composé de trois matières actives complémentaires. Amarel Cuivre DF a une action préventive et stoppante contre le mildiou de la vigne et une efficacité partielle contre la pourriture grise et secondaire contre le rougeot.

Matières actives

36 % Folpet 18 % Cuivre (sous forme d'oxychlorure)
4,8 % Cymoxanil

Formulation

Granulés à disperser dans l'eau (WG)

Fabricant

Stähler Suisse SA, 4800 Zofingen

Trademark

Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation

W-5003

Mode d'action

Le **Folpet** appartient au groupe chimique des phthalimides. Il empêche la germination des spores et la formation du mycelium de certains champignons parasites avant leur pénétration dans les tissus végétaux. Il a une bonne persistance d'action. Le **Cymoxanil** appartient à la famille chimique des acétamides. Son activité fongicide est caractérisée par quatre actions distinctes et complémentaires :

- 1- action de contact au moment de la germination des spores,
- 2- action translaminare, la matière active se répartie dans la feuille traitée jusqu'à la face inférieure. Il

pénètre dans les tissus des feuilles et détruit le champignon présent jusqu'à 3 jours après une infection.

- 3- action stoppante, destruction du champignon à l'intérieur de la plante,

- 4- action antisporulante, réduction des conidies infectieuses.

Le **Cuivre** appartient à la famille chimique des produits minéraux. Il est toxique pour les spores des champignons. L'association de matières actives préventives (protectrices) avec une matière stoppante (curative) apporte une efficacité sûre et de longue durée.

Utilisation Viticulture

Vigne

Dosage : 0,25 % (4,0 kg/ha) contre le mildiou de la vigne.

Amarel Cuivre DF peut être appliqué dès la fin de la floraison (BBCH 69) jusqu'à la mi-août. Selon les conditions climatiques, les traitements peuvent être espacés de 10 à 14 jours. Pour la lutte contre l'oïdium, Amarel Cuivre DF est miscible avec Cyflamid, Slick, Talendo et autres fongicides anti-oïdium.

Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.

Restrictions

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + un masque de protection respiratoire (P3) + des lunettes de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. Maximum 6 kg de cuivre métal par année par ha. Le bilan de cuivre métal sur 5 ans ne doit toutefois pas dépasser 20 kg/ha au maximum.

Miscibilité

Amarel Cuivre DF est miscible avec nos fongicides Cyflamid, Frupica SC, Slick, Soufralo et Talendo et avec la gamme Goëmar. Se référer aux instructions d'emploi des produits à associer !

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Conditions climatiques

L'efficacité n'est pas perturbée par une précipitation de moins de 50 mm et survenant 4 heures après le traitement.

Important à savoir

Amarel Cuivre DF n'a aucune influence sur la fermentation des moûts ainsi que sur le goût des vins. Amarel Cuivre DF est autorisé pour les traitements par voie aérienne. En présence d'une attaque visible de mildiou, il est conseillé de faire deux traitements de barrage à intervalle de 5-6 jours.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION

Phrases H

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. **H317** Peut provoquer une allergie cutanée. **H319** Provoque une sévère irritation des yeux. **H351** Susceptible de provoquer le cancer. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **H361fd** Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P102 À conserver hors de portée des enfants. **P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301+315+101+310 EN CAS D'INGESTION:

Consulter immédiatement un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.



GHS07



GHS08



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 69 34 Emballage simple à 1 kg

10 69 34 Carton à 12 x 1 kg

Emballage

10 69 35 Emballage simple à 10 kg

Contact

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17 A

4800 Zofingen

Tél: 062 746 80 00

Fax: 062 746 80 08

info@staehler.ch

<http://www.staehler.ch>